



Mutuelle des Services Publics



mutuelle à caractère solidaire

MAINTIEN DE SALAIRE AGENTS HOSPITALIERS PUBLICS

Votre statut est particulier.
La MSP prend le relais !



Avec la **MSP**, **VOUS BÉNÉFICIEZ** sans cotisation supplémentaire et quelle que soit la garantie souscrite du versement d'une indemnité égale à 30% de votre traitement indiciaire brut (T.I.B) en cas de maladie de longue durée ou de longue maladie, en relais du CGOS

CONGE DE LONGUE MALADIE	Maintien du salaire par l'employeur en % du TIB	Complément du CGOS en % du TIB	Complément de la MSP en % du TIB
Du 1 ^{er} au 12 ^{ème} mois	100%		
du 13 ^{ème} au 17 ^{ème} mois	50%	50%	
du 18 ^{ème} au 24 ^{ème} mois	50%		30%
du 25 ^{ème} au 29 ^{ème} mois	50%	50%	
du 30 ^{ème} au 34 ^{ème} mois	50%		30%

CONGE DE LONGUE DUREE	Maintien du salaire par l'employeur en % du TIB	Complément du CGOS en % du TIB	Complément de la MSP en % du TIB
Du 1 ^{er} au 36 ^{ème} mois	100%		
du 37 ^{ème} au 41 ^{ème} mois	50%	50%	
du 42 ^{ème} au 48 ^{ème} mois	50%		30%
du 49 ^{ème} au 53 ^{ème} mois	50%	50%	
du 54 ^{ème} au 58 ^{ème} mois	50%		30%

Contact

Conseiller : _____

Tel. _____

WWW.MUTUELLE-MSP.FR

Document non contractuel – ne pas jeter sur la voie publique – mutuelle soumise au Livre II du Code de la Mutualité SIREN 782 825 368

**MFP**
MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE
SOLIDE ET SOLIDAIRE

Adhérente
**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**